

cription. Elle ne montre aucun respect pour les dirigeants mohawks de Kanesatake.

La députée et moi avons toutes deux siégé au Comité permanent des affaires autochtones qui s'est réuni pendant plusieurs mois à la suite de la crise d'Oka. Nous n'étions pas toujours d'accord, mais nous y avons travaillé ensemble. Nous avons présenté, au sujet des événements de l'été de 1990, un rapport formulant quelques recommandations très précises et très constructives.

Nous avons présenté au gouvernement une série de recommandations, dont une en particulier que la députée ne devrait pas oublier. En présentant cette motion, la députée se trouve aussi à contredire le rapport qu'elle a elle-même ratifié.

Permettez-moi de lire la recommandation en question que les membres de ce comité ont approuvée. Il s'agit de la recommandation n° 6. Voici: «*Résolution du différend relatif à l'utilisation des terres à Kanesatake*. Le Comité permanent des affaires autochtones recommande au gouvernement de contacter les parties intéressées afin de voir s'il serait souhaitable de mettre en place un mécanisme de résolution des conflits entre les municipalités et les autorités mohawks au sujet de toute question relative à l'utilisation de terres touchant les deux parties, sans porter atteinte aux revendications territoriales. Le comité recommande la nomination d'un médiateur, avec l'approbation des parties intéressées, afin de faciliter les négociations relatives à l'utilisation des terres, comme le zonage et d'autres considérations municipales. Le comité recommande aussi qu'un arbitre soit nommé, avec l'approbation des deux parties, afin de prendre des décisions exécutoires en cas d'échec des négociations et de la médiation.»

J'aimerais faire remarquer aux députés qu'en donnant leur appui à cette motion, ils créeraient un précédent qui permettrait l'établissement d'un bureau de ce genre dans chaque municipalité canadienne où des revendications territoriales complexes et difficiles sont en cours de négociations; de telles négociations prennent du temps, demandent beaucoup de travail ainsi que des études approfondies et exigent le genre d'expertise dont font preuve à l'heure actuelle le Conseil mohawk, le médiateur et également le gouvernement fédéral.

Par exemple, la Chambre est-elle d'avis que le gouvernement fédéral devrait octroyer des fonds à Inuvik pour y créer un bureau qui s'occuperait des négociations concernant les revendications territoriales des Gwichin? Le

Initiatives parlementaires

gouvernement devra-t-il ouvrir un bureau de ce genre à Iqaluit en raison des projets de la TFN et de ce qu'elle se propose de créer au Nunavut? Combien coûteraient de tels bureaux et à quoi serviraient-ils, à part saper le processus de règlement des revendications territoriales dont il a été convenu avec le gouvernement fédéral?

• (1140)

Tous les Canadiens se souviennent des tragiques événements de l'été 90. Je suis d'accord avec la députée d'en face, nous devons travailler ensemble à la recherche d'une solution. Mais une telle motion est une provocation flagrante, étant donné ce qui s'est passé ces deux dernières années. Le conflit qui oppose le gouvernement et les habitants de la pinède a été traumatisant, sur les plans psychologique et émotionnel, pour toutes les parties en cause. Je n'arrive pas à concevoir pourquoi quiconque, et encore moins la députée qui représente cette région, tenterait de nuire au système qui a été mis en place par les personnes concernées depuis cet événement tragique pour procéder au transfert des terres.

Je prie instamment les députés de ne pas placer à nouveau notre pays dans une situation aussi volatile et de ne pas accorder leur appui à cette motion.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots dans le débat sur la motion présentée par ma collègue d'Argenteuil—Papineau.

Les députés de tous les partis savent à quel point le dossier de la réunification des terres de Kanesatake est délicat. En dépit de ce qu'en disent les journaux, les négociations se poursuivent entre les représentants du Québec, du gouvernement fédéral, de la municipalité d'Oka et du conseil de bande. Le grand chef Peltier a déjà fait savoir qu'il était irrévocablement opposé à la proposition. Il préconise plutôt le retour à la table des négociations pour réaliser des progrès.

Les efforts déployés par la députée motionnaire pour trouver une solution à la crise sont bien connus, et elle mérite l'appui de tous les députés. Cependant, certains de ses aspects majeurs rendent la motion inacceptable pour le gouvernement du Canada parce que les principales parties au différend n'ont pas réussi à faire l'unanimité.

Ni le gouvernement fédéral, ni les membres des deux collectivités en cause ne tiennent à revivre les événements de 1990. Nous devons donner à ces deux collectivités le moyen de travailler ensemble à rétablir des rapports harmonieux.